

Décision Générale colonial

Décision n° 318 11 mars 1950

n° 318 11

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 11 mars 1950
Numéro JO n° 3 du 31/03/1950	Date du numéro 31 mars 1950

TEXTE INTÉGRAL

Le salaire mensuel de M. Faraoni, chef d'atelier en service à la voirie (cercle de Djibouti), est porté à trente et un mille deux cent cinquante francs (31.250 francs). La présente décision aura effet pour compter du 1er avril 1949.